

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ANTI-STATIC FOAM CLEANSER
No du produit AFC, EAFC200D, EAFC400D, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme

Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
2-BUTOXYÉTHANOL	WEL	25 ppm(D)	123 mg/m3(D)	50 ppm(D)		
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Description Des Ingrédients

European WEL compares with Australian Standard Time-weighted Average (TWA)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. **NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !**

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>100 (212 F)
Densité relative	0.995 @ 20 °c (68 F)
Pression de vapeur	2.35 kPa @ 20 °c (68 F)
Valeur pH, Solution Concentrée	7-8

9.2. Autres informations

Description De La Volatilité Volatil

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Fluorure d'hydrogène (HF). Fluorure de carbonyle

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Inhalation

Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

BUTANE (CAS: 106-97-8)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

658 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

ANTI-STATIC FOAM CLEANSER
PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

5280 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

12800 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

1480 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

416 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

450 ppmV (gaz) Rat 4 heures

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

1700

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

500

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ (CAS: 64742-47-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>250

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

20

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.2
Classe IMDG	2.2
Classe/Division ICAO	2.2

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	6
No FDS	10628
Phrases - R (Texte Intégral)	
R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
NC	Non classé.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Mentions De Danger Completes	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.